



Achats responsables : la Bretagne agit !

Schéma de promotion des achats publics socialement
et écologiquement responsables

Rapport adopté

CONSEIL RÉGIONAL

Décembre 2022



Loïg Chesnais-Girard,
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn



© Emmanuel Pain

Qu'elles soient climatiques, énergétiques, économiques, sociales, les urgences à agir nous rappellent chaque jour que nous n'avons qu'une seule planète et qu'une seule Bretagne. C'est pourquoi, dans le cadre de ses compétences, la Région porte des politiques publiques pour plus d'emplois et moins de carbone. Depuis plusieurs années, elle agit avec détermination pour garantir des achats publics responsables. Avec ce SPASER 2023-2025, la Région Bretagne franchit une nouvelle étape importante pour développer le soutien aux entreprises bretonnes, encourager les innovations d'utilité publique, accélérer les transitions écologiques et sociales et assurer l'efficacité durable des services publics régionaux. La priorité désormais donnée aux obligations de résultats et à une véritable logique performancielle à 360° en témoigne. Traduisant les engagements forts et concrets que nous avons pris devant les Bretonnes et les Bretons, ces nouvelles ambitions ont été nourries par une grande concertation régionale qui, tout au long de l'année 2022, a mobilisé l'ensemble de l'écosystème breton de l'achat public. C'est toute la Bretagne qui se met en mouvement et qui agit pour que les résultats soient au rendez-vous !

An traoù a zo mall d'ober, pe e tennfent d'an hin, d'an energiezh, d'an ekonomiezh, d'ar gevredigezh, a zegas da soñj deomp bemdez hon eus ur blanedenn hepken hag ur Vreizh hepken. Setu perak e ren ar Rannvro, gant he c'hefridioù, politikerezhioù publik evit muioc'h a implijoù ha nebeutoc'h a garbon.

Abaoe meur a vloaz zo e labour gant mennerezh evit gwarantitñ prenaadennoù publik a skiant-vat. Gant ar SPASER 2023-2025 e tremen Rannvro Breizh d'ur prantad pouezus nevez evit diorren ar skoazell da embregerzhioù Breizh, broudañ an nevezadennoù talvoudus d'an holl, buanaat an treuzkemmoù ekologel ha sokial hag ober diouzh ma vo efedus ha padus servijoù publik ar Rannvro. Hiviziken ez eo an dleadoù disoc'hoù hag ur gwir boell efedusted tro-war-dro a dremen da gentañ. Ar mennadoù nevez-se a glot gant ar gouestloù kreñv ha fetis hon eus kemeret dirak ar Bretonezed hag ar Vretoned. Maget int bet gant ur c'hendiviz rannvroel bras ma oa bet roet bec'h gant an holl ekoreizhiad vreizhat eus ar prenañ publik a-hed ar bloaz 2022. Breizh a-bezh eo a loc'h hag a labour evit ma vo an disoc'hoù aze !

Qe 'la seje pour le climat, pour l'énergie, l'économie ou ben core le socia, n-i a chomance de fére de cai pour qe 'la chanjeraet. E, dame, toute la defilandée-la nous ravene q'ene pllanete je n-n'ons ren q'yeune e q'ene Bertègn je n-n'ons ren q'yeune etout. Vaila pourqhi qe, o de cai q'ole a de capabletès, la Rejion mene des politiques publiques pour qe n-i araet pus fôt d'empllais e ben meins de qerbone.

Depés berouée, la Rejion ét pouint etonée a fére de cai pour garanti qe les ajetaijes publics seient repondabl. O le SPASER 2023-2025, la Rejion Bertègn monte un ralon de pus pour aider pus fôt és enterprinzes bertonnes, acouraijer és nouviaocons serviabls a tertout, e fére a qe les services publics rejionaos seient epllaitants su le long du temp. Le pus permier admézè ét qe n-i araet des vras rezultes e qe 'la q'avanjeraet le pus e le mieüs. Orinées des engagements fôts e concrets qe je prime devant les Bertonnes e les Bertons, les nouvelles ambitions-la ont tē avivandées par ene grande entr-caozerie rejionale qi, long l'anée 2022, minz dessus lous qhettes tout l'écosisteme berton de l'ajetajie public. Dame, ét toute la Bertègn qi paise deden e qi fêt de cai pour qe l'afère-la seje ben rencontrée !



© Emmanuel Pain

Simon Uzenat

*Conseiller régional délégué à l'achat public et aux projets alimentaires territoriaux
Président des instances de commande publique (CAO, CCOSP, jurys de concours)*

*Kuzulier-rannvro dileuriet evit ar prenañ publik hag ar raktresoù boued tiriadel
Prezidant eus an ensavioù urzhiañ publik (CAO, CCOSP, jurioù ar c'henstrivadegoù)*

*Consailler rejiona encherjè de l'ajetajie public e des projits de payiz pour le nourri.
Perzident des décidées de qemande publique (CAO, CCOSP, juris de concours)*

Avec 21 engagements chiffrés et 19 engagements de publication sur les enjeux des responsabilités économique, sociale et écologique, ce SPASER 2023-2025 démontre une nouvelle fois le volontarisme de la Région Bretagne pour passer du discours aux actes. Nous faisons aussi le choix de la transparence et de l'amélioration continue de notre politique d'achat, notamment grâce à l'observatoire des données de l'achat public, en ligne depuis le printemps 2022, et à l'installation d'une instance d'évaluation dédiée. Nous pourrions ainsi poursuivre les échanges fructueux avec l'ensemble des acteurs privés et publics qui ont participé à la co-construction de ce SPASER. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Gant 21 gouestl sifret ha 19 gouestl embannet war dalc'hoù an atebegzh ekonomikel, sokial hag ekologel, e tiskouez ar SPASER 2023-2025 ur wech c'hoazh youl Rannvro Breizh da dremen eus ar prezezennoù d'an oberoù. Divizet hon eus ivez bezañ treuzwelus ha gwellaat dalc'hmat hor politikerezh prenañ, da skouer gras d'an arsellva roadennoù ar prenañ publik, enlinenn abaoe an nevezamzer e 2022, ha da staliadur un ensav priziañ a-ratozh. Gallout a raimp evel-se kenderc'hel ar c'haozeadennoù frouezhus gant an holl oberourien brevez ha publik o deus kemeret perzh e savidigezh ar SPASER-se. Ra vint trugarekaet a-greiz kalon.

O 21 engajements chiffrés e 19 engagements de bani de cai su les ajeüs des repondabletès economique, sociale e ecolojique, le SPASER 2023-2025-la monter ben, ene fai de pus, comben qe la Rejion Bertègn ét a fére en pllace qe de dire. Aotant du dire come du sonjer meins 'la c'ët mieüs du fére ! Je chouézissos etout de ne pouint avoir de porte de derre e d'emmieuzi tenant notr politique d'ajetajie, o l'aghettoer des aqeneüs de l'ajetajie public q'ët en dret su internet pour le monde depés la prime 2022. Sans conter de la décidée de prizajie des ajetaijes publics q'a tē levée. De même, long le SPASER-la, je serons en biao de devizer d'o tous les fezoüs -q'i seient privés ou publlics- q'ont fêt de cai en etrârie, pour lever le SPASER. E je les en remercions vra vraiment !

Achats responsables : la Bretagne agit !

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement
Responsables (SPASER) du Conseil régional de Bretagne

2023-2025

Décembre 2022

SOMMAIRE

CHANTIER 1 - GARANTIR DURABLEMENT LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION	2
Consolider des relations responsables avec les opérateurs économiques	3
Assurer les équilibres contractuels et l'équité financière	6
Encourager la créativité entrepreneuriale	9
Raisonnement systématiquement en coût global	12
CHANTIER 2 - ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES.....	15
Affirmer l'ambition sociale	16
Valoriser la RSE et s'engager pour l'égalité des droits	18
Réduire les impacts écologiques et soutenir l'économie circulaire	20
Favoriser une alimentation durable	23
CHANTIER 3 - MOBILISER LES ACTEURS BRETONS	27
Poursuivre la professionnalisation de l'écosystème de l'achat public	28
Contribuer au renforcement durable de l'économie bretonne	30
Développer les coopérations entre acheteurs publics	32
Mettre la transparence de l'évaluation et l'amélioration continue au cœur de la démarche	34

Légende des indicateurs pour la transparence de l'évaluation



Cible à atteindre



Engagement de publication

Dénomination de l'indicateur		Cible	Année de réalisation
Dénomination de l'indicateur		Année de publication	

Bilan du schéma des achats économiquement responsables (2018-2022)

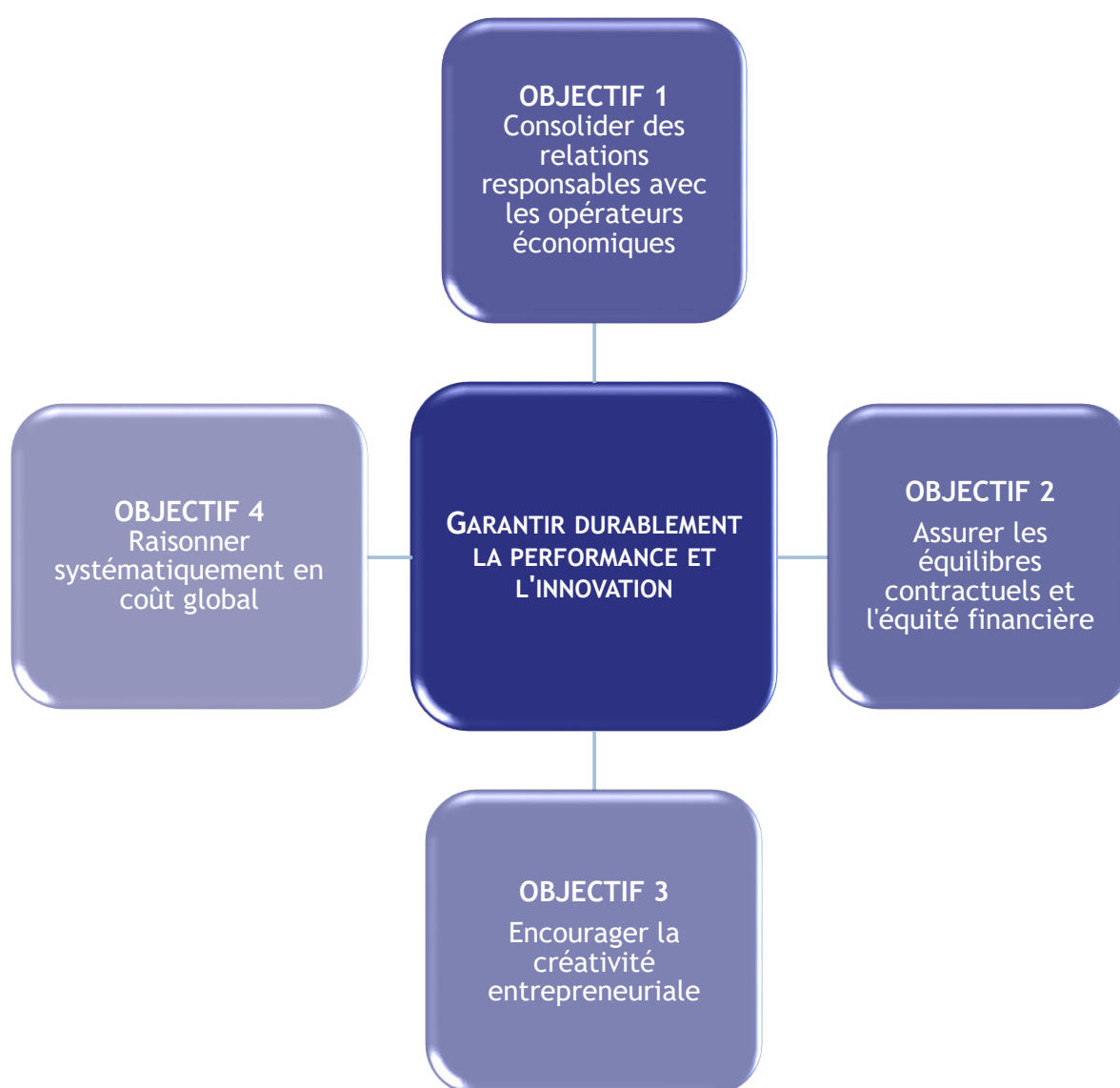
Données issues de l'observatoire des données de l'achat public : <https://achat-public.data.bretagne.bzh/>

Dénomination de l'indicateur		Cible visée	Année de réalisation prévue
Réalisé		Résultat obtenu	Année de réalisation effective

CHANTIER 1 - GARANTIR DURABLEMENT LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION

L'achat public représente des débouchés importants pour les entreprises, quelle que soit leur taille. Trop souvent, certaines d'entre elles hésitent ou renoncent à répondre à la commande publique. Faciliter l'accès des opérateurs économiques à la commande publique et consolider les liens de confiance réciproque pour améliorer la connaissance mutuelle des contraintes des acheteurs publics et des opérateurs économiques constituent en cela des enjeux majeurs de la politique d'achat régionale.

En cohérence avec ses objectifs politiques, notamment en matière de transitions, et les obligations de résultats qui en découlent, la Région Bretagne agit et s'engage pour rapprocher toujours davantage l'offre et la demande. Il s'agit en l'occurrence de donner au plus grand nombre d'entreprises, et notamment aux TPE-PME bretonnes, l'opportunité de se voir attribuer des marchés publics, contribuant en cela à renforcer leur compétitivité durable, à conforter la qualité des services apportés aux Bretonnes et aux Bretons et à optimiser l'utilisation des deniers publics.



CHANTIER 1 - GARANTIR DURABLEMENT LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION

OBJECTIF
N° 1

Consolider des relations responsables avec les opérateurs économiques

Objectifs de
Développement
Durable



Objectifs
Breizh Cop

12 > Gagner en performance par la performance sociale et environnementale des entreprises

36 > Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens

5 > Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne

Soucieuse de conforter des relations responsables et équilibrées avec ses prestataires, la Région Bretagne s'attache à structurer un dialogue continu avec les opérateurs économiques et les organisations professionnelles pour tendre vers une démarche collaborative gagnant-gagnant. C'est dans cet esprit que les démarches de connaissance et de renforcement des filières correspondant à nos domaines d'achats seront amplifiées, à l'image des travaux réalisés en faveur d'une restauration collective de proximité et de qualité ou encore ceux mis en œuvre au bénéfice des entreprises d'insertion et des entreprises adaptées sur le numérique responsable et le mobilier surcyclé.

Déjà signataire de la charte « Relations fournisseurs et achats responsables », la Région ira plus loin en entamant la démarche de labellisation afin de faire reconnaître ses actions en faveur d'une politique d'achat responsable ainsi que sa volonté d'impulser un processus d'amélioration continu de ses pratiques. La dynamique de labellisation est double. En interne, il s'agit de diffuser les bonnes pratiques, d'impliquer et de responsabiliser chacun des acteurs ayant un impact dans la qualité de la relation avec les fournisseurs. Entre la Région et son écosystème, ces efforts visent à bâtir des relations basées sur la confiance réciproque et les bénéfices mutuels. La Région fait ainsi le choix d'exercer pleinement sa responsabilité économique et sociétale.

Dans cette logique de rapprochement de l'offre et de la demande, la politique d'achat de la Région bénéficiera d'une évolution de son organisation interne et continuera à développer sa connaissance des marchés fournisseurs par la pratique du sourcing qui permet de mieux appréhender les contraintes et les attentes des opérateurs économiques et des acheteurs publics tout en établissant une réelle confiance entre eux. Avec la pratique du sourcing, la Région Bretagne sera toujours plus en mesure de :

- Qualifier ses marchés en détectant notamment les secteurs monopolistiques ;
- Identifier et gérer les risques de dépendances réciproques avec les fournisseurs ;
- Mieux définir ses besoins par l'identification des possibilités offertes par les marchés (innovation...) ;
- Améliorer la rédaction des cahiers des charges et éviter notamment des marchés infructueux ;
- Cibler le potentiel des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'insertion et du handicap ;
- Appréhender les capacités d'innovation ;
- Intégrer les nouveaux matériaux et/ou techniques respectueux de l'environnement.

Plus performants et plus efficaces, les achats contribueront ainsi à garantir la meilleure qualité de déploiement des services publics régionaux.

Enrichie de ces connaissances, la Région pourra ensuite optimiser ses relations avec les opérateurs économiques, en utilisant notamment des modalités contractuelles telles que les clauses incitatives, les primes et en investissant dans le pilotage de l'exécution des

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Ré-organiser la fonction achat afin d'assurer un pilotage resserré et transversal des achats et de la relation avec les prestataires ;
- ⇒ Engager la démarche de labellisation « Relations fournisseurs et achats responsable » ;
- ⇒ Tisser des relations partenariales avec les opérateurs économiques et les organisations professionnelles dans un objectif de recherche de performance et de développement des filières ;
- ⇒ Rapprocher de manière dynamique l'offre de la demande en généralisant la pratique du sourcing via l'espace numérique de sourcing ;
- ⇒ Identifier et anticiper les situations de dépendances réciproques ;
- ⇒ Utiliser les clauses incitatives et les primes pour donner une dimension plus constructive et volontariste au dialogue avec les prestataires dans le cadre de l'exécution des contrats ;
- ⇒ Mobiliser la convention avec l'UGAP ;
- ⇒ Piloter la performance de l'achat en développant l'analyse de la performance des prestataires dans une logique de plan de progrès réciproques.

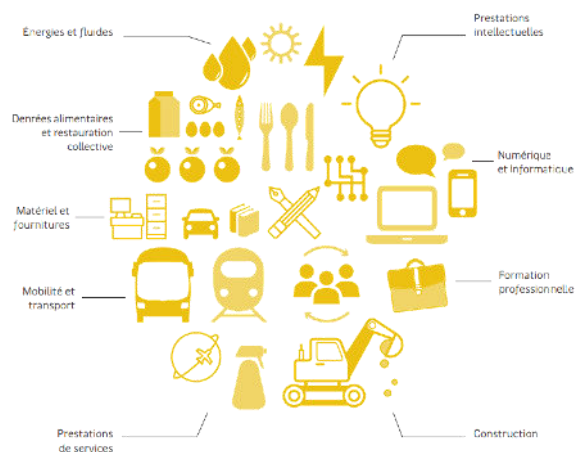
INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats ayant fait l'objet d'un plan de progrès		25 %	2025
Pourcentage de contrats ayant donné lieu à une démarche préalable de sourcing		50 %	2025
Nombre moyen d'offres reçues pour chacun des domaines d'achats de la Région pour les marchés publiés		2023	
Pourcentage de contrats donnant lieu à sous-traitance		2023	

FOCUS : LE SOURCING A LA RÉGION, DÉVELOPPER UNE CONNAISSANCE MUTUELLE AU SERVICE DE L'EFFICIENCE DE L'ACHAT



UNE POLITIQUE D'ACHAT ANCRÉE DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE AU BÉNÉFICE DU RAPPROCHEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE



CHANTIER 1 - GARANTIR DURABLEMENT LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION

OBJECTIF
N°2

Assurer les équilibres contractuels et l'équité financière

Objectifs de
Développement
Durable



Objectifs
Breizh Cop

36 > Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens
5 > Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne
12 > Gagner en performance par la performance sociale et environnementale des entreprises

Les crises successives des dernières années ont conduit la Région Bretagne à prendre très rapidement des mesures fortes et inédites permettant le soutien de la trésorerie des entreprises – en particulier au bénéfice des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) – au-delà des possibilités offertes par la réglementation. Ces mesures conservatoires visent à faciliter la gestion de la trésorerie des opérateurs économiques tout en favorisant l'accès à la commande publique des primo-accédants.

De plus, ces mesures financières, permettant de compenser les aléas économiques exogènes qui surviendraient pendant la durée du contrat, contribuent à l'équilibre contractuel entre l'opérateur économique et la Région. Elles seront par ailleurs de nature à éviter un bouleversement de l'économie générale du contrat par des modifications substantielles d'ordre financier sollicitées par l'opérateur économique. En effet, le montant du contrat évoluera, à la hausse ou à la baisse, conditionnellement à l'évolution des indices de références. Enfin, cette mesure est un moyen de lutter contre la concurrence déloyale et le dumping social.

- **CONCEVOIR UN DESIGN CONTRACTUEL POUR DEVELOPPER UN ACHAT EFFICIENT ET FAVORISER LA COMPETITIVITE DURABLE DES OPERATEURS ECONOMIQUES**

Pour améliorer l'efficacité de nos achats, la Région définira une ingénierie contractuelle permettant d'améliorer la conduite de l'achat public et l'intégration des enjeux des transitions en s'appropriant des procédés innovants afin de s'adapter au fonctionnement du monde économique. Par exemple, les achats publics sont souvent critiqués pour leurs cahiers des charges trop descriptifs. Afin de laisser aux candidats la possibilité de proposer une plus grande diversité de solutions, la Région s'engage à simplifier et à développer les cahiers des charges fonctionnels ciblant avant tout les obligations de résultats.

- **CONFORTER LES AVANCES ET FIXER LE TAUX A 60% SANS DEMANDE DE GARANTIE FINANCIERE ET DES LE 1^{ER} EURO**

Considérant que la comptabilité publique ne permet pas, par principe, de payer une prestation non exécutée, les avances aux marchés publics constituent une exception à la règle du « service fait ». La réglementation permet désormais de dé plafonner le taux des avances. Ainsi, les opérateurs économiques pourront s'approvisionner, par anticipation, en fournitures nécessaires au démarrage des prestations. Des avances reposant sur un taux significatif et sans demande de garantie financière permettront de contribuer à l'égal accès de tous les opérateurs économiques à la commande publique et d'encourager la mobilisation des primo-accédants. Avec un taux d'avance porté à 60%, la Région Bretagne double son effort par rapport au précédent schéma.

- **ASSURER LE REGLEMENT DES FOURNISSEURS DANS LE DELAI LE PLUS RAPIDE POSSIBLE**

Les efforts portés par la Région ont permis ces dernières années de réduire considérablement son délai de mandatement qui est aujourd'hui en moyenne de 18,6 jours. La Région maintiendra ses efforts en ce sens et adaptera à la typologie de chaque contrat le rythme des acomptes pour permettre un paiement régulier et rapide des opérateurs économiques en s'engageant sur un délai de paiement de 23 jours maximum, bien en-deçà des exigences réglementaires. S'agissant des situations où le délai global de paiement de 30 jours ne serait pas respecté, l'application systématique d'intérêts moratoires sera également mise en œuvre sans que les opérateurs économiques n'aient besoin de la solliciter.

- **ACTIONNER DES REPONSES IMMEDIATES FACE A LA VOLATILITE DES PRIX**

Le contexte de volatilité de prix peut mettre à mal l'équilibre financier de certains contrats. Afin de préserver l'équilibre contractuel des marchés, la Région Bretagne souhaite entériner un certain nombre de mesures protectrices pour les opérateurs économiques. L'intégration des clauses de variation de prix indexées sur des indices partagés avec les organisations professionnelles permettra de modifier, à la hausse comme à la baisse, le prix initial d'un marché public pour tenir compte des variations économiques survenues au cours de l'exécution du marché. Pour les domaines d'achats concernés par une très forte volatilité des prix, il pourra également être proposé d'intégrer systématiquement des clauses de réexamen et d'actionner la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision dès que les conditions juridiques nécessaires sont réunies.

- **ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DEMARCHES DE FACTURATION ELECTRONIQUE**

La Région Bretagne pose le principe de simplifier l'acte de facturation des opérateurs économiques par la mise en œuvre de plusieurs outils : mode d'emploi à intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises (DCE), plaquette communicative, formations, démarches de filière... En opérant ainsi, la Région s'inscrit dans l'orientation portée par le médiateur des entreprises. Elle accompagnera les opérateurs économiques afin que ces nouvelles obligations ne constituent pas un frein à leur accès à la commande publique.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Accompagner les acheteurs et les prescripteurs à réaliser des définitions fonctionnelles des besoins et développer des cahiers des charges fonctionnels ;
- ⇒ Porter les avances, sans demande de garantie, à 60% et dans des cas exceptionnels à 80% ;
- ⇒ Garantir un délai global de paiement de 23 jours maximum ;
- ⇒ Mettre en œuvre des réponses immédiates à la hausse des prix : clause de réexamen et théorie de l'imprévision dès que les conditions juridiques sont réunies ;
- ⇒ Intégrer systématiquement des clauses de variation et définir en collaboration avec les organisations professionnelles les indices de références appropriés en fonction des différents domaines d'achats de la Région ;
- ⇒ Appliquer systématiquement, sans nécessité de demande de la part des opérateurs économiques, la mise en œuvre des intérêts moratoires si le délai global de paiement de 30 jours n'est pas respecté ;
- ⇒ Accompagner les entreprises dans leur acculturation à la facture électronique pour leur faciliter l'accès à la commande publique.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats comportant une avance de 60% sans demande de garantie financière		75%	2024
Pourcentage de TPE/PME ayant bénéficié d'une avance		60%	2024
Délai global de paiement		23 j. maximum	2023

BILAN 1 ^{ER} SCHÉMA			
Pourcentage de marchés publics comportant une avance de 30% sans demande de garantie financière		70 %	2019
Réalisé		46,2 %	2019-2022
Nombre de TPE/PME ayant bénéficié d'une avance au taux de 30%		+50%	2021
Réalisé		51,5 %	2021-2022

FOCUS DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT

OBLIGATION LÉGALE : 30 JOURS

DELAI MOYEN NATIONAL : 25.6 JOURS

DELAI DE LA RÉGION BRETAGNE : 17.3 JOURS EN 2021

CONTRE 24.3 JOURS EN 2019 ET CE MALGRE UNE HAUSSE DE 10% EN VOLUME

CHANTIER 1 - GARANTIR DURABLEMENT LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION

OBJECTIF
N° 3

Encourager la créativité entrepreneuriale

Objectifs de
Développement
Durable



Objectifs
Breizh Cop

- 13 > Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques
- 12 > Gagner en performance par la performance sociale et environnementale des entreprises
- 14 > Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale
- 36 > Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens

L'innovation constitue une condition incontournable pour améliorer la performance des achats publics et assurer l'efficacité de la dépense publique tout en permettant de relever de nombreux défis : transition énergétique, transition écologique, transition numérique, relocalisations...

Encore trop souvent, l'acheteur public a cependant tendance à considérer l'innovation avant tout comme un risque et un coût, et peut donc se montrer réticent à se tourner vers des solutions nouvelles. On constate ainsi que, régulièrement, ce sont les opérateurs économiques qui introduisent de l'innovation au moment de candidater pour répondre à un marché qui ne l'exigeait pas spécifiquement.

Afin de rassurer sur les grandes opportunités que représente l'innovation pour leurs projets, il s'agira avant tout de faire partager à toute la chaîne de l'achat, du prescripteur à l'utilisateur final, la nécessité de laisser toute sa place aux solutions innovantes pour satisfaire les obligations de résultats fixées par la Région Bretagne. Dans cet objectif, la Région mettra en avant des cas concrets d'expériences réussies, diffusera les bonnes pratiques et les sécurisera face aux risques, notamment juridiques, que peuvent craindre les acheteurs et qui les freinent dans cette démarche de recherche d'innovation.

Afin de s'assurer du déploiement de l'innovation dans ses achats, la Région continuera à investir plus particulièrement les phases amont du cycle achat en :

- Consolidant l'investissement dans la programmation des achats et notamment en identifiant les besoins en prestations spécifiques et solutions innovantes pour créer les conditions favorables à la prise en compte de l'innovation dans les stratégies d'achat ;
- Diffusant largement les intentions d'achats issues de la programmation en coordination avec les autres acheteurs publics bretons et en s'appuyant sur les organisations professionnelles ainsi que sur l'observatoire des données de l'achat public ;
- S'appuyant sur un sourcing orienté innovation pour appréhender les capacités d'innovation des entreprises ;
- Adoptant le plus possible une définition fonctionnelle des besoins pour laisser une plus grande liberté dans les réponses des opérateurs économiques et obtenir ainsi des offres plus performantes faisant une part importante à l'initiative et/ou l'innovation des candidats tout en intégrant les dimensions des responsabilités économiques, sociales et environnementales.

Par ailleurs, dès que les conditions sont réunies, il est préconisé d'utiliser les procédures permettant de développer l'innovation pour répondre à des besoins spécifiques et co-construire avec les opérateurs économiques des solutions innovantes : marchés innovants inférieurs à 100 000€, marché global de performance, dialogue compétitif, partenariat d'innovation.

Enfin, pour stimuler l'innovation et permettre un meilleur accès à la commande publique des TPE-PME et des opérateurs économiques spécialisés dans un domaine d'expertise, la Région facilitera la mise en œuvre de groupements momentanés d'entreprises (GME) pour permettre aux TPE-PME de répondre à un contrat auquel elles ne pourraient pas soumissionner seules. Au regard de la multitude de compétences, notamment lorsqu'un domaine d'expertise est recherché, les offres peuvent être ainsi grandement améliorées.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Développer l'innovation ouverte et collaborative avec des fournisseurs potentiels en installant un dialogue étroit et régulier en liaison avec les organisations professionnelles ;
- ⇒ Autoriser les variantes dans 75% minimum de nos consultations ;
- ⇒ Consolider le travail engagé de programmation des achats et faire connaître nos intentions d'achats ;
- ⇒ S'ouvrir aux solutions innovantes en développant la définition fonctionnelle des besoins ;
- ⇒ Organiser des veilles économiques, technologiques et réglementaires par segments d'achats et favoriser le sourcing et les échanges en amont de l'achat avec les opérateurs économiques ;
- ⇒ Mettre en œuvre un allotissement technique et financier adapté ;
- ⇒ Lever les obstacles qui peuvent limiter l'accès des nouveaux entrants, en particulier dans la maîtrise d'œuvre bâimentaire (allonger la durée de présentation des références, supprimer la limite d'association des bureaux d'études...) ;
- ⇒ Faciliter les réponses en groupement, développer des outils favorisant l'interconnaissance des opérateurs économiques, et garantir des délais de consultation adaptés ;
- ⇒ Utiliser les procédures « innovantes », notamment celles permettant la négociation et la co-construction de réponses adaptées aux nouveaux besoins ;
- ⇒ Adopter un design contractuel favorable à la simplification et mettre en œuvre des cahiers des charges fonctionnelles à la fois ouverts et précis ;
- ⇒ Travailler à une critérisation valorisant la performance et l'innovation ;
- ⇒ Inciter et accompagner les opérateurs économiques pour développer l'achat public innovant (utiliser les incitations financières, développer des partenariats, valoriser l'innovation comme vitrine de savoirs faire...) ;
- ⇒ Annexer la synthèse du SPASER à chaque consultation.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de TPE/PME attributaires de contrats avec la Région		70 %	2025
Pourcentage de contrats attribués à des primo-accédants		2025	
Pourcentage de procédures « innovantes » (expérimentation de l'achat public innovant, marché global de performance, dialogue compétitif, partenariat d'innovation) ou ayant fait l'objet de négociations		30 %	2025
Pourcentage de consultations intégrant la possibilité de répondre en variante		75 %	2023
Délai moyen de consultation des entreprises		> 21 j.	2023

BILAN 1^{ER} SCHÉMA			
Pourcentage de contrats attribués à des primo-accédants		30 %	2021
Réalisé		19,9 %	2020
% de contrats supérieurs à 25 000€ HT totalement dématérialisés		100 %	2021
Réalisé		100 %	2021

CHANTIER 1 - GARANTIR DURABLEMENT LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION

OBJECTIF
N° 4

Raisonner systématiquement en coût global

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

- 23 > Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique
- 27 > Accélérer la transition énergétique en Bretagne
- 26 > Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement
- 12 > Gagner en performance par la performance sociale et environnementale des entreprises
- 13 > Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

Le code de la commande publique intègre déjà le coût du cycle de vie comme critère de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse. La prise en compte des enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques implique dorénavant de réfléchir l'achat dans une logique de coût global, ce qui nécessite d'évaluer les besoins à une échelle suffisante pour intégrer des objectifs et des paramètres les plus larges possibles afin d'approcher une vision plus juste du coût réel de l'achat.

Il s'agit en effet de prendre en compte l'ensemble des composantes d'un achat intégrant son cycle de vie, depuis l'évaluation du besoin jusqu'à la fin de son usage, en passant par l'accompagnement des acteurs impliqués sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'achat (acheteur, fournisseurs, concepteurs, opérateurs, sous-traitants, utilisateurs...). Par exemple, dans le cas d'un bâtiment, sur une période de 30 ans, l'investissement initial représente seulement 25% de la totalité des dépenses générées par le bâtiment (5% pour les prestations intellectuelles et 20% pour la construction elle-même) contre 75% des coûts liés à la phase utilisation (consommation d'énergie pour se chauffer, maintenance des matériaux...).

D'un point de vue technique, le cycle de vie peut être intégré dans les contrats comme des spécifications techniques, des critères de choix ou des conditions d'exécution. D'un point de vue purement économique, cette notion de cycle de vie renvoie aux concepts de coût global, coût total de possession. Celui-ci comprend notamment : le prix d'acquisition, le coût de passation de la commande, le coût d'utilisation et/ou de possession du produit, le coût de fonctionnement et le coût de destruction du produit. Dans les deux cas, il convient de prendre en compte les coûts induits par l'achat : coût de passation, coût d'exécution et de gestion du contrat et les éventuels coûts d'adaptation de l'acquisition d'un nouveau produit. De la même façon, il conviendra de prendre en compte les externalités positives et les éventuelles recettes que pourra procurer l'élimination du produit (revente, récupération de matières premières, économie circulaire...).

En plus de raisonner en coût total de possession, l'acheteur a intérêt à raisonner en risques évités et en création de valeur pour son organisation en intégrant l'impact de l'achat en termes d'externalités sur la société, l'économie et l'environnement. Cette responsabilité inclut une redevabilité du maître d'ouvrage vis-à-vis des sous-traitants et de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

La réglementation prévoit la possibilité d'utiliser l'analyse de l'impact des externalités à l'appui du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse si ces coûts externes sont en lien avec l'objet du marché. Ils doivent également être « monétisables » selon une méthode déterminée, vérifiée et publiée. Il existe pour le moment peu de référentiels de ce type, hormis concernant les achats de véhicules, pouvant servir d'outils aux acheteurs. La Région s'engagera donc en lien avec les services de l'État et les organisations professionnelles à contribuer à la mise en place de ces outils et méthodes promus par le Plan National Pour des Achats Durables (PNAD) et indispensables pour diffuser dans les achats publics des choix guidés par une approche en coût global.

La prise en compte du coût global permettra de réaliser, à terme, des économies et de réduire les modifications financières pendant l'exécution du contrat. Ainsi, seront prises en compte les problématiques environnementales, et notamment de recyclage du produit, en fin de vie. La connaissance fine du marché fournisseur, par l'intermédiaire du sourcing, et plus précisément des opérateurs économiques de nos différents segments d'achat, permettra quant à elle de mieux connaître la constitution des coûts de l'opérateur, et donc de payer le juste prix.

L'approche en coût global doit donc être considérée comme un outil d'aide à la décision afin d'explicitier les conséquences de décisions d'investissement, tout au long de la durée de vie d'un objet, d'un ouvrage ou d'un aménagement.

Le raisonnement en coût global doit permettre :

- D'interroger nos pratiques et d'étudier les alternatives ayant un impact environnemental faible, nul, voire positif ;
- Une analyse de l'offre plus complète par une meilleure appréciation de la valeur réelle de l'achat ;
- D'exiger l'éco-conception des livrables dès le début de la commande ;
- De privilégier les prestations à faible impact à l'usage (matières renouvelables, recyclées et/ou réduites, produits non emballés ou dont l'emballage est réduit et/ou produits coproduits et écomatériaux, ...) et à forte innovation sociale et sociétale ;
- De développer des solutions alternatives et une différenciation concurrentielle pour des offres de meilleure qualité au bénéfice de nos services publics tout en optimisant la dépense publique.

Par ailleurs, le choix de critères pertinents et adaptés à chaque contrat permet d'une part de faciliter l'analyse des offres et d'autre part de valoriser l'expertise, le savoir-faire, la responsabilité sociale et environnementale des candidats. Enfin, l'utilisation de la méthode de l'analyse de la valeur permet d'intégrer la notion "coût" très tôt dans la démarche d'achat.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Apprécier le coût total de l'achat en intégrant, notamment en matière de sous-traitance, l'ensemble des aléas ;
- ⇒ Renforcer l'étape « modalités d'estimation » lors de la phase d'évaluation du besoin, afin de vérifier la prise en compte du coût global et accompagner les acheteurs et les prescripteurs dans la bonne réalisation de cette phase ;
- ⇒ Former les acheteurs à l'analyse financière et aux méthodes d'analyse de la valeur ;
- ⇒ Réaliser et s'appuyer sur des référentiels de prix existants pour affiner l'évaluation de nos besoins ;
- ⇒ Participer à des démarches de mise à disposition des acheteurs des outils comprenant des référentiels éprouvés intégrant le coût des externalités environnementales et sociales dans un cadre juridique sécurisé ;
- ⇒ Expérimenter sur des projets représentatifs la méthode de raisonnement en coût global intégrant l'analyse du cycle de vie dans différents domaines d'achat.

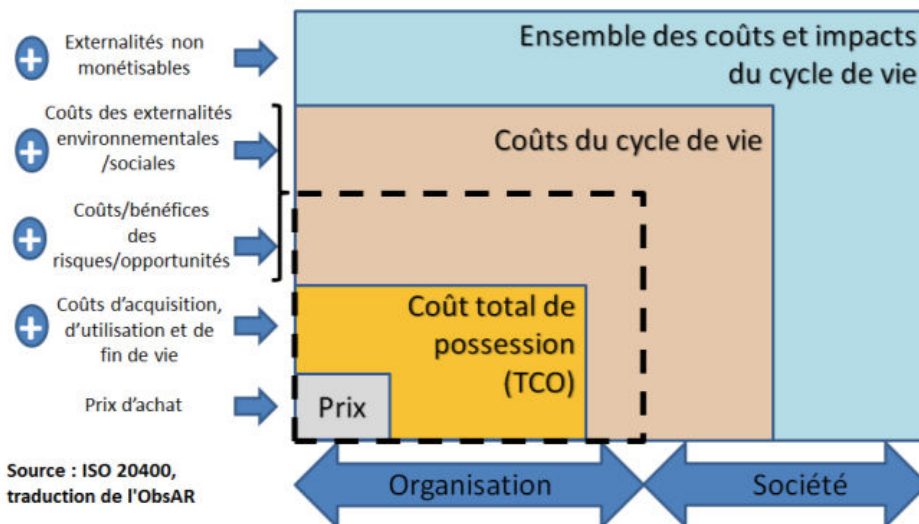
INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats intégrant la prise en compte du coût global dans les évaluations de besoins		100 %	2025
Nombre de formations à l'analyse du cycle de vie et à l'intégration du coût global réalisées		2023	

QUELQUES EXEMPLES D'EXTERNALITES POUVANT ETRE PRISE EN COMPTE DANS UNE ANALYSE EN COUT GLOBAL :

- **Impact écologique** (émission de CO₂, consommation des ressources, menace sur la biodiversité...)
- **Impact sur la qualité de vie et la santé** (pollution de l'air, risques sanitaires et psychosociaux, bruit, accidents du travail...)
- **Impact sociaux** (qualité de vie au travail, création ou pertes d'emplois, travail illégal, éducation et formation...)

**Vision globale de l'approche du
"coût du cycle de vie"**



CHANTIER 2 - ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES

Face à l'urgence climatique et à la montée des précarités, la Région Bretagne s'engage résolument dans les transitions écologiques et sociales à travers une politique d'achat public volontariste, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et des différents bénéficiaires directs et indirects. Avec près de 20% du budget de notre collectivité, la commande publique de la Région représente un effet levier considérable. En orientant ses critères de choix vers une plus grande prise en compte de ses impacts sociaux et écologiques, elle peut contribuer à favoriser la résilience économique, conjuguant respect de la planète et des femmes et des hommes et mobilisant positivement l'ensemble des acteurs privés et publics. En plaçant les enjeux de performance sociale et environnementale au cœur de cette « nouvelle » commande publique, la Région entend jouer un rôle de premier plan dans ces profondes transformations, d'une part en faisant évoluer ses politiques publiques dans les domaines où elle intervient directement et, d'autre part, en incitant et en accompagnant les opérateurs économiques sur le chemin d'une compétitivité durable et responsable.



CHANTIER 2 - ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES

OBJECTIF
N° 1

Affirmer l'ambition sociale

Objectifs de
Développement
Durable



Objectifs
Breizh Cop

14 > Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale

12 > Gagner en performance par la performance sociale et environnementale des entreprises

37 > Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances

La commande publique constitue un levier important d'économie inclusive et un puissant vecteur d'insertion professionnelle des personnes les plus fragiles parce qu'éloignées de l'emploi et/ou en situation de handicap. Le recours aux clauses sociales leur permet ainsi d'accéder à l'emploi et d'acquérir des compétences grâce à un parcours de formation associé.

En ce sens, la stratégie régionale ESS, adoptée en 2021, identifie comme prioritaires les enjeux de la commande publique et des achats responsables. L'ESS représentant 14% des emplois en Bretagne, l'accès de ses structures à la commande publique est donc un enjeu majeur pour permettre le développement des organisations de l'ESS et leur offrir les conditions d'une croissance durable. Nous voulons également, et plus généralement, reconnaître l'engagement des entreprises en faveur des jeunes (organisation de rencontres écoles-entreprises, ouverture aux stages découverte de 3^{ème}, part d'alternants dans l'entreprise...).

Si l'intégration des conditions d'exécution spécifique est nécessaire, elle n'est pas suffisante ; il convient également d'exiger un niveau de performance en matière d'insertion sociale des publics en difficulté, en lien avec les prestations et l'objet du marché. La progression du nombre de marchés comportant des considérations sociales (30% d'ici 2025) est de ce fait inscrite dans le plan national d'action pour les achats publics durables 2022-2025 et les conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi deviendront obligatoires d'ici août 2026 (loi climat et résilience).

La loi prévoit également la possibilité de réserver des marchés à des entreprises du secteur du travail protégé/adapté et de l'insertion (STPA/SIAE). En l'occurrence, les marchés réservés permettent de favoriser les structures employant majoritairement des personnes handicapées et les structures d'insertion par l'activité économique afin de lutter contre le chômage et l'exclusion.

Les structures d'insertion ont vocation à constituer un « sas » vers le marché classique du travail, en développant l'employabilité de publics en insertion et en constituant des « viviers de candidats » pour les entreprises qui souhaiteraient diversifier leur mode de recrutement. Les marchés réservés représentent un levier d'action publique en faveur du développement de l'emploi, non seulement des travailleurs en situation de handicap, mais aussi de l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique du territoire. Cet objectif crée une dynamique vertueuse en générant grâce à la commande publique une activité économique créatrice d'emplois bénéficiant à des personnes en difficulté.

Pour répondre à ces enjeux et en s'appuyant sur la dynamique régionale de l'ESS, la Région affirme une approche très volontariste d'intégration de la dimension sociale dans ses achats, en mobilisant l'ensemble des leviers juridiques et économiques :

- Renforcement significatif des considérations et clauses sociales en portant à 50% en 2025 la part des marchés en comportant ;
- Réservation de marchés aux opérateurs économiques employant majoritairement des personnes en situation de handicap ou en situation d'insertion, ou aux entreprises de l'ESS ;
- Création des conditions d'un meilleur accès des opérateurs économiques de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique à la commande publique en valorisant la qualité sociale des offres.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Cibler les segments d'achat propices à l'insertion des clauses sociales au moment de la programmation des achats et l'ouvrir à de nouveaux segments comme les prestations intellectuelles pour diversifier les profils des personnes bénéficiaires et élargir les types de compétences et métiers concernés, avec l'abaissement des seuils pour l'application des clauses sociales : à partir de 100 000€ pour les travaux et 50 000€ pour les services ;
- ⇒ En cohérence avec le futur plan breton de lutte contre la pauvreté, amplifier l'intégration des clauses et considérations sociales et atteindre, à l'horizon 2025, l'objectif de 50% des marchés intégrant une considération sociale tout en développant le recours aux marchés réservés ;
- ⇒ Incrire dans les documents des marchés concernés l'obligation de réaliser au moins 5% des heures d'insertion dues en heures de formation ;
- ⇒ Intégrer l'engagement des entreprises en faveur des jeunes ;
- ⇒ Se coordonner avec les autres maîtres d'ouvrages publics bretons pour mutualiser les heures de clauses sociales en lien avec les facilitateurs des clauses sociales et permettre ainsi aux bénéficiaires d'engager des parcours facilitant l'accès à un emploi durable ;
- ⇒ Communiquer spécifiquement auprès des entreprises de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique sur la programmation des achats à partir d'une analyse préalable croisée des segments d'achats ;
- ⇒ Développer et accompagner le sourcing « inclusif » en vue d'améliorer l'interconnaissance entreprises/acheteurs ;
- ⇒ Développer un partenariat régional pour la mise en œuvre des clauses d'insertion en s'appuyant sur le réseau des facilitateurs de clauses sociales et en organisant une rencontre annuelle autour de l'évaluation, de l'harmonisation des pratiques et du partage d'expériences ;
- ⇒ Développer l'allotissement technique et/ou géographique afin d'élargir le champ d'application des activités destinées aux structures du secteur du travail protégé/adapté ;
- ⇒ Faciliter la constitution de groupements d'entreprises et développer les conditions favorables aux groupements d'entreprises traditionnelles et de celles de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique ;
- ⇒ Renforcer le soutien au développement d'ateliers et chantiers d'insertion ;
- ⇒ En complémentarité avec la politique ESS de la Région, mobiliser les conventions avec la CRESS, la FEI, l'UNEA, (...) et accompagner les têtes de réseaux de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique dans leurs actions de professionnalisation en matière de commande publique de leurs adhérents et développer des actions de sensibilisation et d'interconnaissance pour rapprocher l'offre et la demande ;
- ⇒ Développer une complémentarité avec les dispositifs d'éco-socio-conditionnalité.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats comportant une considération sociale		50 %	2025
Nombre d'heures d'insertion total ainsi que par domaine d'achat et traduction en nombre d'ETP		2023	
Pourcentage de marchés réservés		5%	2025
Pourcentage de contrats attribués à des acteurs de l'ESS		10%	2025

CHANTIER 2 - ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES

OBJECTIF
N° 2

Valoriser la RSE et s'engager pour l'égalité des droits

Objectifs de
Développement
Durable



Objectifs
Breizh Cop

- 12 > Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises
- 38 > Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
- 23 > Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique
- 27 > Accélérer la transition énergétique en Bretagne
- 26 > Intégrer les enjeux l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement
- 29 > Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement

Les récentes réformes de la commande publique réaffirment le rôle clé de l'achat public mis au service des politiques publiques, notamment des transitions écologiques et sociales.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) définit quant à elle la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable que sont le développement économique, la préservation de l'environnement, l'équité sociale, l'égalité des sexes et l'engagement éthique et sociétal. La promotion de la RSE dans nos achats a pour objectif de faire de l'achat public un levier d'accompagnement et d'incitation des opérateurs économiques à développer une politique à la hauteur des attentes et des besoins sociétaux. L'exigence de RSE dans les relations contractuelles est également de nature à développer la performance économique et la compétitivité des entreprises – notamment des PME –, à encourager leur ancrage sur le territoire breton et donc à contribuer à la création et au maintien d'emplois durables.

La prise en compte des démarches de RSE se traduit notamment à travers les engagements des attributaires en lien avec l'objet des marchés, dans une logique de progression commune acheteur/fournisseur. Ces engagements pourront prendre la forme de « plan de progrès » qui consistent à arrêter le niveau d'engagement RSE du titulaire du marché au moment de la notification des contrats et, conjointement avec la Région, définir une trajectoire de mise en œuvre de la RSE et de promotion de l'égalité femmes-hommes à l'échelle de la durée du contrat. Pour chacun des différents volets de la RSE, il s'agira d'identifier des actions et des indicateurs de pilotage.

Afin de valoriser les engagements des opérateurs économiques engagés dans des démarches RSE, une attention particulière sera portée à l'intérêt – en fonction de la maturité des branches professionnelles – d'exiger des labels ou une certification RSE au stade de l'analyse des candidatures. Des spécifications RSE et égalité des droits pourront également être intégrées dans les cahiers des charges et un travail de définitions de critères RSE partagés avec les opérateurs économiques sera engagé, avec une vigilance particulière quant au respect du lien avec l'objet des marchés.

L'engagement pour l'égalité des droits implique quant à lui de lutter contre toutes les discriminations. Les politiques publiques d'égalité des droits entre les femmes et les hommes visent à identifier, à analyser et enrayer les inégalités entre les sexes en questionnant notamment la responsabilité de l'action publique dans leur production ou dans leur persistance et à engager des actions pour les supprimer. Tout en nous confiant une responsabilité à agir, à la hauteur de l'exemplarité désormais attendue des pouvoirs publics sur le sujet, la commande publique nous fournit un levier opérationnel. Tous les opérateurs économiques sont ainsi appelés à s'investir dans la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations. Cette volonté politique s'inscrit dans l'engagement de la collectivité d'intégrer

l'égalité femmes-hommes dans toutes ses compétences. Pour rappel, la Région Bretagne a été la deuxième région à signer la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et la première à obtenir le label AFNOR pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Fixer un volume d'achat avec des exigences de RSE renforcées dans le cadre de la programmation des achats et identifier les enjeux de RSE et d'égalité des droits entre les femmes et les hommes par segment d'achat ;
- ⇒ Mettre en cohérence les critères RSE des marchés publics avec ceux des labels/référentiels de branche validés par des organismes tiers indépendants ;
- ⇒ Mettre en exergue dans les documents de consultation la réglementation, les engagements et exigences de la Région Bretagne en matière d'égalité des droits et rappeler les interdictions de soumissionner liées aux condamnations relatives aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité professionnelle. A titre expérimental, la Région sollicitera auprès des autorités compétentes la communication de l'extrait de casier judiciaire des entreprises candidates ;
- ⇒ Introduire des clauses d'éga-conditionnalité dans l'attribution et l'exécution des marchés, en prenant exemple sur les démarches conduites par la ville de Nantes (les opérateurs économiques choisissent leurs actions prioritaires et fixent leur niveau chiffré d'ambition, pondération par la collectivité en fonction du niveau d'engagement et évaluation) ;
- ⇒ Informer, sensibiliser les opérateurs économiques et les acheteurs sur les ambitions et attendus de la Région en matière d'égalité des droits et de lutte contre les discriminations ;
- ⇒ Contribuer au développement d'un sourcing responsable et égalitaire ;
- ⇒ Conformément au décret n° 2022-767 du 2 mai 2022, interdire aux entreprises concernées qui ne sont pas dotées d'un plan de vigilance de pouvoir soumissionner ;
- ⇒ Mettre en place un questionnaire dédié RSE afin de recueillir les pratiques des candidats notamment en matière d'égalité et analyser leur évolution à l'issue de la prestation ;
- ⇒ Développer la pratique des clauses de progrès RSE et égalité dans une démarche d'amélioration continue entre les opérateurs économiques et la Région ;
- ⇒ Généraliser les bilans sociaux sexués avant et après l'exécution en lien avec le bilan global d'exécution ;
- ⇒ Valoriser les expériences positives par une communication adaptée, notamment dans le cadre de trophées régionaux de la commande publique responsable, en partenariat avec les acteurs privés et publics volontaires.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats contenant des critères/clauses RSE		50%	2025
Pourcentage de contrats contenant des critères/clauses en faveur de l'égalité femmes-hommes		100%	2025
Pourcentage de femmes bénéficiaires d'une clause sociale		2023	

CHANTIER 2 - ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES

OBJECTIF
N° 3

Réduire les impacts écologiques et soutenir l'économie circulaire

Objectifs de
Développement
Durable



Objectifs
Breizh Cop

- 23 > Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique
- 27 > Accélérer la transition énergétique en Bretagne
- 29 > Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement
- 26 > Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement
- 24 > Atteindre le zéro enfouissement puis viser le zéro déchet à l'horizon 2040
- 21 > Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
- 30 > Garantir comme une règle prioritaire l'obligation de rechercher l'évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation
- 12 > Gagner en performance par la performance sociale et environnementale des entreprises
- 13 > Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques
- 9 > Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux

Les récentes réformes sur la passation des contrats, qu'il s'agisse notamment de la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) ou de la loi « Climat et Résilience », ont réaffirmé le rôle incitatif de l'achat public comme levier des transitions écologiques et énergétiques, en particulier à travers le développement de l'économie circulaire. La loi AGEC a ainsi renforcé non seulement les mesures en faveur des achats réemployés, reconditionnés ou intégrant des matières premières recyclées mais aussi en faveur du don et de la réduction drastique des plastiques à usage unique.

La Région a déjà largement anticipé ce mouvement et l'inscrit clairement dans ses achats et ses politiques publiques, en particulier dans le cadre de sa feuille de route économie circulaire de juin 2020. Notre stratégie d'achat adopte une vision économique englobante, en accord avec les principes de l'économie circulaire, dès la procédure de passation des marchés publics. Les exigences en matière de performance économique, sociale et environnementale doivent désormais être systématiquement prises en compte dès la définition du besoin et lors de l'attribution du marché. Le « mieux-disant » devient la norme et doit permettre aux acheteurs de privilégier les offres s'inscrivant dans l'économie circulaire.

La Région entend ainsi contribuer au respect de ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en intégrant dans ses achats des objectifs favorables à la transition écologique et énergétique et en réhaussant son niveau d'exigence : lycées à haute performance énergétique et environnementale, politiques en matière de mobilités, formation professionnelle et continue, et plus globalement tous nos achats en matière d'énergie, de fournitures ou de services. La Région Bretagne affirme la priorité donnée à une logique performancielle, dynamique et ambitieuse, en tendant notamment pour les bâtiments vers les standards les plus élevés : niveau E4C2 pour l'énergie et le carbone, niveau 3 pour les biosourcés...

Concept économique qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à progressivement avoir un impact positif sur l'environnement, l'économie circulaire s'intègre pleinement dans la stratégie de développement économique de la Région. Pour accélérer le mouvement, la coopération entre les acteurs publics et les opérateurs économiques doit se renforcer, notamment par la généralisation du sourcing, la mise en œuvre de partenariats d'innovation et de contrats d'engagements réciproques.

La Région s'engage ainsi à privilégier des achats avec un faible impact à l'usage (consommation d'eau, d'énergies, consommables, ...), tendant vers une économie bas carbone, respectueuse de la biodiversité, générant peu de déchets et intégrant un principe de questionnement général sur les besoins et les bienfaits potentiels pour la santé. Cet objectif constitue également un levier pour encourager le développement de modèles d'affaires innovants, comme l'économie de la fonctionnalité, contribuant à réduire les impacts négatifs de l'achat et à en maximiser les impacts positifs.

Cette approche permettra à notre commande publique de mettre en œuvre des produits conçus en amont pour intégrer des boucles de réemploi, réparation et recyclage vertueuses. Alliée à une réflexion sur les usages, elle sera également bénéfique pour la santé, la préservation des ressources naturelles et la biodiversité. Ce sera enfin l'opportunité de soutenir l'emploi local par le développement de l'éco-conception de produits et/ou services et la conception de nouveaux matériaux renouvelables, tout en réduisant les coûts d'achats et le niveau de consommation des ressources.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Réaliser une cartographie des émissions de gaz à effets de serre des achats pour hiérarchiser les priorités d'atténuation et identifier les segments d'achats pertinents ;
- ⇒ Travailler en lien avec les organisations professionnelles à l'écriture de cahiers des charges fonctionnels intégrant des prescriptions volontaristes de décarbonation en particulier sur le segment d'achat de la construction par la mise en œuvre de produits biosourcés ;
- ⇒ Définir une politique régionale quant à la quantité de matériaux biosourcés, expérimenter des opérations tests exemplaires dans une optique de développement de filière ;
- ⇒ Affiner l'allotissement pour valoriser au mieux les ressources locales en expérimentant des lots distincts approvisionnement, transformation et mise en œuvre et en valorisant les signes officiels d'origine ;
- ⇒ En lien avec le futur plan arbre, soutenir le développement de la filière « bois construction » et les aménagements et mobilier en bois de proximité ;
- ⇒ Intégrer la prise en compte de l'économie circulaire dès la définition du besoin en interrogeant nos pratiques et étudier les alternatives ayant un impact environnemental faible ;
- ⇒ Intégrer les impacts sur l'environnement dès l'évaluation du besoin en privilégiant les matières renouvelables, recyclées et/ou réduites, les produits non emballés ou dont l'emballage est réduit et/ou en matière renouvelable/recyclée, les produits coproduits et éco-matériaux, les moyens de transport et de distribution vertueux (mutualisation, moyens de transport à faibles émissions CO₂), les matières et produits faiblement émissifs ;
- ⇒ S'agissant des opérations immobilières, réduire les interventions isolées et réaliser un diagnostic architectural et technique complet dans une approche Building Information Modeling (BIM) pour faciliter l'exploitation et l'actualisation des données avant la rédaction des programmes ;
- ⇒ Élargir le recours à l'économie de la fonctionnalité (recours à l'usage plutôt qu'à la propriété) et privilégier les solutions contribuant à la mutualisation, à la réutilisation (matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau), au réemploi (matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus) ainsi qu'au recyclage ;
- ⇒ Anticiper les consommations en ressources naturelles (matière première, eau, énergie, ...) et raisonner systématiquement en coût global pour identifier les offres économiquement les plus avantageuses en appréhendant les enjeux climatiques et les mesures d'atténuation potentielles ;
- ⇒ Intégrer des critères/clauses relatifs à l'économie circulaire tels que notamment l'éco-conception, la durée de vie des produits, leur réparabilité et leur recyclabilité, l'intégration de matériaux biosourcés ou issus du réemploi ;

- ⇒ Systématiser et augmenter la pondération à 20% minimum des critères environnementaux ou fondés sur le coût global en cycle de vie pour les rendre davantage discriminants ;
- ⇒ Favoriser les boucles de valorisation courtes, notamment le réemploi, le changement d'usage ;
- ⇒ Préserver la santé et la sécurité des salariés en intégrant des spécifications techniques offrant des alternatives aux produits dangereux et nocifs pour la santé et l'environnement ;
- ⇒ Sortir du plastique à usage unique et interdire les perturbateurs endocriniens ainsi que les nanomatériaux ;
- ⇒ Mobiliser les conventions avec la cellule économique de Bretagne, la Fédération des biosourcés et Fibois ;
- ⇒ Valoriser par une communication adaptée les initiatives des opérateurs économiques attributaires et leurs initiatives contribuant à la performance environnementale et climatique, dans le cadre d'opérations dédiées comme le printemps de l'éco-construction.

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats comportant une clause environnementale		100%	2023
Pourcentage de contrats comportant un critère de sélection environnementale des offres avec une pondération supérieure à 20 %		100%	2024
Pourcentage de contrats intégrant une approche d'économie circulaire		50%	2025
Calcul de l'empreinte carbone des achats réalisés par la Région		2023	
Pourcentage de contrats donnant lieu à des avenants de prolongation de durée		2023	

CHANTIER 2 - ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIALES

OBJECTIF
N° 4

Favoriser une alimentation durable

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

11 > Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger »
13 > Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques
22 > Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, dite loi EGalim, a renforcé les obligations pour la restauration collective en charge d'une mission de service public (obligation d'un menu végétarien hebdomadaire, information par voie électronique des convives sur la qualité des produits, objectifs de qualité fixés au 1^{er} janvier 2022).

Parallèlement, la feuille de route volontariste « s'engager pour le Bien manger pour tous » a été adoptée par le Conseil régional en novembre 2019. Elle s'inscrit dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Son axe 1, « orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire » a pu s'appuyer sur l'activation de moyens définis dans le schéma des achats économiquement responsables adopté en juin 2018, qui fixe des objectifs de qualité pour les filières économiques stratégiques pour la Bretagne, représentées dans les approvisionnements en denrées alimentaires des lycées publics bretons.

La démarche « Bien manger dans les lycées » en ce qui concerne les achats de denrées alimentaires, engage la collectivité à accélérer l'approvisionnement des établissements de restauration collective en denrées issues des productions régionales, tout en répondant aux objectifs de la loi EGalim visant à atteindre, au 1^{er} janvier 2022, 50% de produits de qualité et durables (en valeur des achats), dont au moins 20% de produits biologiques.

La Région a conçu et mis en œuvre un dispositif pour assurer une augmentation continue des commandes de produits locaux et de qualité dans les restaurants scolaires des lycées. Ce plan d'actions systémique est structuré autour de 5 objectifs opérationnels : promotion du bien manger, pilotage de l'atteinte des objectifs d'achats, rapprochement de l'offre et de la demande, accompagnement des lycées en proximité et gouvernance. Entre autres chantiers conduits, elle a :

- Créé et communiqué une nomenclature achat partagée (articles normalisés) ;
- Équipé les lycées d'un outil mutualisé de gestion de restauration collective ;
- Mise en œuvre d'un reporting centralisé, qui permet de disposer d'une analyse fine des achats de denrées alimentaires des lycées ;
- Accompagné sur le plan juridique et contractuel les 5 groupements de commandes, notamment lors du renouvellement de leurs marchés de denrées alimentaires ;
- Accompagné en direct 14 lycées pilotes puis 36 autres lycées jugés prioritaires sur le suivi et la maîtrise de leurs achats de qualité et de proximité, la généralisation à l'ensemble des lycées bretons étant lancée depuis la rentrée 2022.

Des résultats tangibles et mesurables sont constatés :

- Une augmentation moyenne de 80% des produits « bios et labellisés » entre 2020 et 2022, qui a notamment conduit, en 2022, à la labellisation de 4 lycées comme « établissements bio engagés » ;
- Une progression significative des achats de denrées de proximité et de qualité avec l'atteinte de l'objectif de la loi EGalim relatif aux produits issus de l'agriculture biologique (19,6% des achats en moyenne au 1^{er} janvier 2022) ;
- L'atteinte en 2022, voire le dépassement, des objectifs fixés par la Région sur 5 filières.

Dans ce cadre, un important travail sur l'amélioration de la qualité de la donnée (saisie par les équipes de restauration dans le logiciel de gestion) et son automatisation (mise en place de matrices fournisseurs comprenant les informations sur la qualité et l'origine des produits par article) permet aujourd'hui à la Région Bretagne de suivre précisément les progrès enregistrés sur la qualité de l'approvisionnement en denrées alimentaires des restaurants des lycées publics. Les résultats sont également accessibles via notre observatoire des données de l'achat public.

Malgré ces très bons résultats, les inconvénients de la gouvernance actuelle par le biais de 5 groupements d'achats demeurent :

- Un travail avec les coordonnateurs des groupements de commande non pérenne dans le temps, qui constitue un frein à la professionnalisation ;
- Une très grande volatilité des prix qui alourdit considérablement le travail des gestionnaires ;
- Une organisation *ad hoc* et un effort financier de la Région difficilement soutenable dans la durée.

L'évolution de cette organisation et de l'ingénierie contractuelle avec la création envisagée d'une centrale d'achat à l'échelle régionale (qui ne se concrétisera qu'à l'issue d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées) permettrait en l'occurrence de :

- Piloter directement la mise en œuvre de la stratégie achat pour 75% des denrées alimentaires : adéquation aux besoins des établissements et aux objectifs qualitatifs fixés par le SPASER, référencement de producteurs de proximité, ...
- Mutualiser les outils, notamment du traitement de la donnée ;
- Améliorer la performance de l'achat : qualité/coût, sécurisation juridique, critères RSE ;
- Animation d'une communauté d'acheteurs (gré à gré) et prescripteurs ;
- Renforcement de la coordination avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) au sein du comité régional pour l'alimentation (CRALIM).

A cet égard, il convient de préciser que si une centrale d'achat peut générer des économies, l'objectif n'est pas de massifier les achats mais bien de bonifier le service apporté notamment aux lycées et de soutenir les producteurs locaux, tout ceci en accroissant la qualité des produits alimentaires qui nourrissent les lycéennes et lycéens de Bretagne. Dans cette perspective, la Région Bretagne s'engage à porter à 65% en 2025 la part des denrées sous signes de qualité (avec une valorisation et une intégration plus forte des produits issus du commerce équitable). La révision à la hausse du niveau d'ambition s'agissant des denrées issues de l'agriculture biologique sera quant à elle précisée en 2023, à l'issue de la concertation avec les filières agricoles.

C'est également dans ce cadre de co-construction que la Région va poursuivre le travail de rapprochement de l'offre et de la demande et l'animation des filières qui nous conduiront à définir, en 2023, les objectifs à atteindre en matière de restauration scolaire collective, sur la base de l'appréciation des réalités économiques et de l'organisation des chaînes d'approvisionnement, pour les filières d'intérêt suivantes : viande porcine, viande bovine, volaille, lait, produits de la pêche/aquaculture, œufs, fruits et légumes. En parallèle une réévaluation des indicateurs de suivi de la performance de ces objectifs sera opérée. Certains objectifs sont en effet largement atteints (œufs et ovoproduits bio, lait bio, viande bovine bio...), alors que d'autres sont difficilement atteignables, notamment en raison d'une offre locale insuffisante.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Décliner la stratégie d'achat en matière d'approvisionnement de proximité et de qualité pour l'ensemble des lycées publics bretons ;
- ⇒ Animer les filières d'intérêt identifiées pour appréhender leurs spécificités, leur structuration et leur chaîne de valeur ;
- ⇒ Lancer la concertation en vue de mutualiser l'ingénierie contractuelle par l'intermédiaire d'une centrale d'achat ;
- ⇒ Mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'achats de produits locaux et de qualité ;
- ⇒ Consolider et rendre visible les besoins d'achats alimentaires à l'échelle régionale ;
- ⇒ Contractualiser avec des acteurs locaux grâce à un allotissement « millimétré » (producteurs, regroupement de producteurs) ;
- ⇒ Fournir aux acheteurs/cantines une palette de produits de qualité répondant aux objectifs de la loi EGalim sur un maximum de labels possibles ;
- ⇒ Accompagner les établissements à l'introduction de ces produits en restauration via des prestations de conseil sur les sujets des achats et de la donnée.

INDICATEURS DE SUIVI

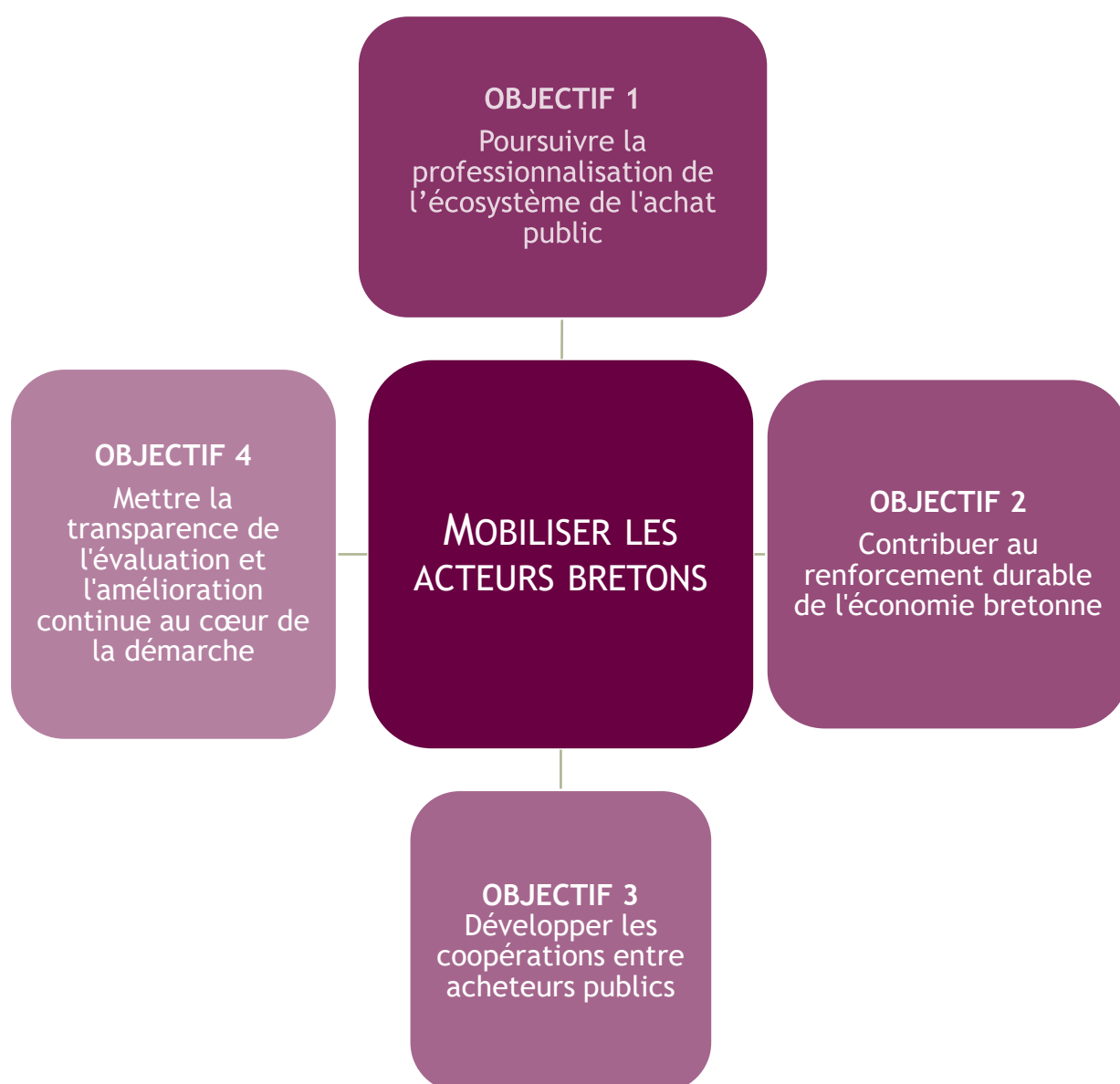
Part des denrées alimentaires (en valeur) sous signes de qualité servies dans les lycées publics de Bretagne		65 %	2025
Part des produits de proximité (Bretagne et départements limitrophes)			2024
Part des produits issus du commerce équitable			2024

BILAN 1ER SCHÉMA			
Pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique		20 %	2022
Réalisé		19,6 %	2022
Pourcentage de produits durables		50 %	2022
Réalisé		29,7 %	2022
Achat de produits porcins répondant à d'autres critères de qualité que ceux de l'agriculture biologique (label rouge, haute valeur environnementale de niveau 3, porc sur paille, sans antibiotique, haute valeur nutritionnelle, ...)		40 %	2022
Réalisé		39,1 %	2022
Achat de produits porcins issus de l'agriculture biologique		10 %	2022
Réalisé		4,7 %	2022
Achat de produits laitiers répondant à d'autres critères de qualité que ceux de l'agriculture biologique (autres SIQO, haute valeur environnementale de niveau 3, haute valeur nutritionnelle, durée de pâturage mini de 150 jours, ...)		40 %	2022
Réalisé		20,7 %	2022
Achat de produits laitiers issus de l'agriculture biologique		30 %	2022
Réalisé		30,1 %	2022
Achat d'œufs et d'ovoproduits répondant à d'autres critères de qualité que ceux de l'agriculture biologique (Autres SIQO, haute valeur environnementale de niveau 3, haute valeur nutritionnelle, ovoproduits à base d'œufs frais, ...)		30 %	2022
Réalisé		4,3 %	2022

Achat d'œufs et d'ovoproduits issus de l'agriculture biologique		20 %	2022
Réalisé		49,4 %	2022
Achat de produits, de la mer (poisson de qualité E ou A, coquillage, crustacé, mollusque, algue) et de l'aquaculture privilégiant d'autres critères que ceux des SIQO, soit MSC, Pavillon France, ...		40 %	2022
Réalisé		32,6 %	2022
Achat de produits de la mer (poisson de qualité E ou A, coquillage, crustacé, mollusque, algue) et de l'aquaculture sous signes officiels de qualité (SIQO) dont « bio »		10 %	2022
Réalisé		11,2 %	2022
Achats de produits de la mer (poisson de qualité E ou A, coquillage, crustacé, mollusque, algue) frais		60 %	2022
Réalisé		40 %	2022
Achat de viande de volaille répondant aux critères EGAlim autres que ceux de l'agriculture biologique (autres SIQO, haute valeur environnementale de niveau 3, fermier, ...) ainsi que haute valeur nutritionnelle		40 %	2022
Réalisé		34,2 %	2022
Achat de viande de volaille issue de l'agriculture biologique		10 %	2022
Réalisé		4,6 %	2022
Achat de viande bovine répondant aux critères EGAlim autres que ceux de l'agriculture biologique (autres SIQO, haute valeur environnementale de niveau 3, fermier, ...) ainsi que haute valeur nutritionnelle		20 %	2022
Réalisé		7,1 %	2022
Achat de viande bovine issue de l'agriculture biologique		10 %	2022
Réalisé		21,8 %	2022
Achat de fruits et légumes répondant aux critères EGAlim autres que ceux de l'agriculture biologique (autres SIQO, haute valeur environnementale de niveau 3, fermier, ...) ainsi que haute valeur nutritionnelle		40 %	2022
Réalisé		4,8 %	2022
Achat de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique		40 %	2022
Réalisé		27,4 %	2022

CHANTIER 3 - MOBILISER LES ACTEURS BRETONS

En mobilisant l'ensemble de l'écosystème breton de l'achat public, l'objectif est d'aboutir à une transformation profonde de la relation acheteurs-opérateurs économiques en Bretagne et d'affirmer la politique publique pleine et entière que représente désormais la commande publique, levier de développement non seulement économique mais aussi social et écologique, au service de l'efficience durable des achats publics. Une attention particulière est ainsi accordée au suivi et à l'accompagnement des opérateurs économiques et des acheteurs notamment par l'intermédiaire de la modernisation et de la professionnalisation de la fonction achat pour que les nouveaux critères économiques, sociaux, environnementaux adoptés dans nos contrats contribuent à l'accélération des transitions bretonnes, dans l'intérêt des territoires et des entreprises de notre région. Plaçant l'évaluation et l'amélioration continue au cœur de sa politique d'achat, la Région Bretagne peut s'appuyer sur l'observatoire des données de l'achat public, une première en France lancée au printemps 2022, pour rendre compte en toute transparence de l'atteinte des objectifs de notre politique des achats.



CHANTIER 3 - MOBILISER LES ACTEURS BRETONS

OBJECTIF
N° 1

Poursuivre la professionnalisation de l'écosystème de l'achat public

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

- 6 > Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions
- 13 > Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques
- 36 > Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens
- 5 > Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne

Plusieurs études montrent que les acheteurs publics ont une connaissance parfois très parcellaire du tissu économique et industriel et qu'ils ne procèdent pas systématiquement à une veille économique/technologique et s'appuient peu sur le sourcing, alors même qu'il s'agit d'un élément essentiel du processus de définition du besoin. Le renforcement de la professionnalisation de ces fonctions et la responsabilisation des acheteurs publics constituent donc des leviers importants d'efficacité et de performance de la commande publique.

Pour construire une performance durable de la fonction achat, il convient de :

- De positionner les modalités d'achats en phase amont des projets pour intégrer les objectifs et les orientations stratégiques. Cette transformation de bout en bout du processus d'achat s'appuiera sur un circuit décisionnel renouvelé de validation collective et transversale des intentions d'achats qui permettra de cibler les stratégies d'achats à mettre en œuvre (performance économique, sociale et environnementale) ;
- Développer des formations à destination de l'ensemble de la chaîne de l'achat de la Région pour permettre à la fonction achat d'appréhender toutes les dimensions du métier d'acheteur public et de lui fournir les compétences nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles techniques d'achats pour apporter de la création de valeur dans le contexte des transitions (écologiques, sociales, numériques...) ;
- D'instaurer une « culture achats » à tous les niveaux de l'organisation et en la valorisant auprès des prescripteurs et des autres fonctions ;
- Mettre en place un pilotage de la performance par un reporting basé sur des indicateurs permettant un pilotage efficient de la fonction achat en mesurant la valeur ajoutée produite par les acheteurs.

La professionnalisation de la prise en compte des enjeux de l'achat public dépassant les questions liées à l'organisation des achats au sein de la Région Bretagne, il est indispensable de poursuivre les démarches engagées avec l'écosystème de la commande publique pour :

- Renforcer les capacités des entreprises et leur permettre un meilleur accès à la commande publique ;
- Promouvoir la commande publique, régionale et nationale, auprès des entreprises ;
- Développer le dialogue et les échanges entre acteurs publics et privés sur la thématique des achats.

Pour améliorer cette rencontre de l'offre et de la demande, la Région pourra s'appuyer sur le travail déjà engagé avec les réseaux d'acheteurs publics comme le RESECO et les organisations professionnelles pour :

- Développer un sourcing spécifique et intégrer une approche d'achat écologiquement et socialement responsable ;
- Contribuer à identifier dans la programmation des achats ceux pour lesquels une offre en particulier des TPE/PME et du secteur de l'ESS existe et faire connaître notre demande auprès de ces entreprises ;
- Définir collectivement une ingénierie contractuelle adaptée : critérisation valorisant les spécificités des TPE/PME, de l'ESS ainsi qu'un allotissement géographique et/ou technique...
- Contribuer à la professionnalisation des opérateurs économiques dans leur capacité à répondre à la demande de maîtres d'ouvrages publics et développer des démarches de filière pour s'assurer de l'adaptation de l'offre à l'évolution de notre demande.

La Région poursuivra les travaux déjà engagés en ce sens en amplifiant son action, les besoins des opérateurs économiques étant passés d'éléments généraux sur la capacité à répondre à un besoin d'achat et la notion d'achats publics durables à un besoin d'accompagnement plus concret. Il leur sera proposé la création d'outils, le partage de compétences et des retours d'expériences afin de faciliter le passage à l'action pour des offres intégrant les enjeux de performance économique mais aussi des transitions écologiques, énergétiques et sociales. L'enjeu du développement des formations liées aux achats responsables, pour les acteurs publics et privés, sera quant à lui intégré dans la construction de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES).

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Contribuer aux objectifs stratégiques de la Région en valorisant les achats comme une politique publique transversale grâce à une nouvelle organisation de notre fonction achat et un processus de validation des intentions d'achats en amont des projets ;
- ⇒ Amplifier la formation des acheteurs et des prescripteurs au management de l'achat public et à la création de valeur en s'appuyant sur les dispositifs de formation continue et sur les formations diplômantes en particulier celles dispensées en Bretagne ;
- ⇒ Soutenir la formation des prescripteurs privés (architectes, bureaux d'études, bureaux de contrôle, artisans...) et des acteurs de la formation initiale et continue pour accélérer les transitions écologiques et sociales ;
- ⇒ Mobiliser la convention avec le RESECO ;
- ⇒ Développer le dialogue entre acheteurs publics et les organisations professionnelles pour renforcer la capacité des opérateurs économiques d'accéder à la commande publique régionale ;
- ⇒ Promouvoir la commande publique comme potentiel de développement des entreprises, de l'innovation, du développement durable et de l'ESS (informations, événementiel...).

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de formations effectuées / nombre de formations proposées		75 %	2025
Nombre d'heures de formations délivrées aux agents intervenant sur la chaîne de l'achat		2023	

CHANTIER 3 - MOBILISER LES ACTEURS BRETONS

OBJECTIF
N°2

Contribuer au renforcement durable de l'économie bretonne

Objectifs de
Développement
Durable



Objectifs
Breizh Cop

- 12 > Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises
- 6 > Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions
- 9 > Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se positionner en leader sur ces domaines
- 8 > Faire de la mer un levier de développement pour l'économie et l'emploi
- 11 > Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger »

Les crises sanitaires et géopolitiques ont mis en évidence la vulnérabilité et la dépendance de nos économies aux fournisseurs étrangers. Ces crises constituent en cela une opportunité pour questionner l'organisation de notre système de production et les chaînes d'approvisionnement.

La relocalisation économique désigne un changement d'implantation géographique de tout ou partie des activités d'une entreprise qui a pour objectif de rapprocher les lieux de production de ceux de consommation. Elle peut aussi être définie comme le retour dans un pays développé d'une activité qui avait précédemment été délocalisée dans un pays en développement.

Pour la Région, le sujet de la « relocalisation » s'inscrit pleinement dans ses objectifs qui ciblent un développement endogène, un travail sur les filières de souveraineté, la réduction des dépendances et de l'empreinte carbone de la Bretagne. Dans le cadre de cet enjeu intégré dans la construction de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), la Région vient de lancer une expérimentation « Pour une relocalisation décarbonée en Bretagne » afin d'accompagner dix entreprises bretonnes dans la relocalisation de leurs achats.

La Région entend ainsi accompagner plus généralement les entreprises bretonnes face aux enjeux mondiaux (raréfaction et renchérissement des ressources, incertitudes et crises en cours ou à venir, nécessaire décarbonation de l'industrie, de la logistique...), européens et nationaux (réindustrialisation, sécurisation des approvisionnements, ...) ainsi que régionaux (recrutement, innovation, ...), en lien avec un tissu économique constitué majoritairement de TPE-PME. Pour la Région, les priorités sont les suivantes :

- Engager la Bretagne dans une dynamique de relocalisation conformément à l'objectif « plus d'emplois, moins de carbone », notamment dans les secteurs prioritaires bretons (IAA, maritime, numérique et tourisme) ;
- Faire le lien avec les dynamiques d'économie circulaire ;
- Sensibiliser les chefs d'entreprises et les directions des achats aux enjeux de la relocalisation et au concept du coût total de détention ;
- Accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre d'actions ciblées ;
- Renforcer les liens entre les entreprises bretonnes ;
- Adresser plus spécifiquement le sujet des emballages quand il se présente.

Bien que moins exposé aux délocalisations puisque les 2/3 des attributaires de la Région Bretagne sont issus du Grand Ouest, l'achat public envisagé comme un acte économique ayant un impact potentiel sur l'écosystème économique local doit jouer un rôle complémentaire à la dynamique engagée dans le cadre des achats privés, tout en respectant les règles juridiques applicables en la matière. Ce travail doit prendre en compte l'ensemble de la chaîne

de valeur des achats afin que ce ne soit pas uniquement l'activité de l'entreprise titulaire d'un contrat qui soit bénéfique au territoire mais bien l'ensemble de la chaîne de création et de production, intégrant la sous-traitance.

Ce travail de relocalisation de nos achats pourra s'appuyer sur les réflexions en cours avec les autres collectivités bretonnes et sur les démarches de filières déjà engagées avec les organisations professionnelles, notamment en matière de restauration collective, de numérique responsable et de la construction. À titre d'exemple, le travail réalisé dans le cadre de l'indication géographique « Granit de Bretagne » et l'étude des spécificités de ce matériau (par rapport aux granits chinois ou ibérique) permettent de valoriser ses caractéristiques spécifiques dans les marchés publics et donc de faciliter un approvisionnement breton. Ce travail doit donc se faire dans les deux sens : mieux faire connaître les atouts des entreprises bretonnes et adapter nos façons de faire pour offrir aux entreprises locales des possibilités de répondre à nos marchés et d'en devenir attributaires.

Pour que la commande publique serve au mieux ces ambitions d'externalités positives économiques, sociales et environnementales, il est aussi nécessaire de mieux mesurer, de mettre en vis-à-vis ces objectifs avec une meilleure photographie de l'existant par l'intermédiaire d'une cartographie de nos achats et des fournisseurs qui devra être affinée.

Des expérimentations pourront être réalisées, par exemple sur le segment d'achat du bâtiment pour contribuer à créer et structurer des filières de production de matériaux de construction, nécessaires au respect de la réglementation environnementale des bâtiments neufs dite « RE2020 ». Ce développement de filière permettra d'utiliser plus massivement des matériaux biosourcés, c'est-à-dire d'origine locale et végétale, ainsi que des matières géosourcées, d'origine locale et minérale.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Engager les travaux pour définir, en lien avec les organisations professionnelles, une méthodologie permettant de réaliser une base de données infographiques dynamique présentant l'impact économique de l'achat public breton, intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur, sur les territoires bretons et le tissu économique local et national ;
- ⇒ Affiner la cartographie des achats et des fournisseurs de la Région (et des collectivités bretonnes volontaires) et cibler des segments d'achats prioritaires pour travailler à une approche de développement de filière favorable aux relocalisations ;
- ⇒ Travailler à un design contractuel de spécification des matériaux locaux et de leur potentiel de décarbonation pour faciliter leur prescription dans les contrats ;
- ⇒ Conduire des expérimentations intégrant des démarches d'évaluation sur les segments d'achats favorables au développement et à la structuration de filières locales ;
- ⇒ Engager, en lien avec les organisations professionnelles, un travail de plus long terme sur le recueil de données, la définition et l'alimentation d'indicateurs notamment sur le calcul du retour au territoire de l'achat public (nombre d'emplois concernés, économies sur les politiques sociales du recours à des entreprises de l'ESS avec notamment des travailleurs en insertion ou en situation de handicap, ...).

INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de contrats attribués à des entreprises bretonnes (intégrant la Loire-Atlantique)*		80 %	2025
Nombre d'emplois créés ou maintenus en Bretagne à travers les achats de la Région		2024	
Nombre de filières économiques faisant l'objet d'un accompagnement dans le cadre d'une démarche de filière		2023	

*dans le respect des règles de la commande publique

CHANTIER 3 - MOBILISER LES ACTEURS BRETONS

OBJECTIF
N° 3

Développer les coopérations entre acheteurs publics

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

- 2 > Développer des alliances territoriales et assurer la place européenne de la Bretagne
- 13 > Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques
- 14 > Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale
- 23 > Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique

La commande publique abordée comme un levier important de compétitivité et d'emploi des entreprises mais aussi d'accélération des transitions écologiques, énergétiques et sociales et de développement équilibré des territoires est une préoccupation commune à l'ensemble des collectivités bretonnes.

Aussi, des travaux communs ont été engagés dès le début de l'année 2022, dans un premier temps avec les principaux acheteurs publics locaux sur la base du volontariat, afin d'assurer un engagement cohérent, efficace et partagé autour de l'achat public. La prise en compte de ces défis ne peut en effet contribuer au rapprochement de l'offre et de la demande et intégrer les enjeux des transitions que par l'intermédiaire d'une impulsion politique coordonnée.

Ces coopérations doivent permettre aux collectivités de mettre en œuvre des actions concrètes autour des enjeux stratégiques communs de l'achat public :

- Promouvoir à l'échelle régionale une politique d'achat économiquement responsable, en cohérence avec les compétences et les principes relatifs à la différenciation territoriale ;
- Promouvoir l'achat public pour tous et la commande publique pour les TPE et PME en simplifiant les procédures, les documents, et en améliorant les conditions financières des contrats ;
- Développer l'achat durable et innovant par l'expérimentation et la promotion de ces achats, qui sont un levier pour l'économie locale ;
- Assurer une meilleure visibilité de nos pratiques et renforcer la mobilisation des opérateurs économiques (programmation des achats et évaluation d'impacts communes, sourcing, objectifs partagés, indicateurs communs, ...) ;
- Œuvrer pour une démarche d'amélioration continue et de progrès grâce à la transparence de la commande publique et la publication des données d'achat public ;
- Définir une mesure commune de l'impact carbone de la commande publique et valoriser l'impact territorial de l'achat public (relocalisation, ESS, emploi, économie circulaire, circuit court et approvisionnement local, ...) ;

Pour chacun de ces enjeux, des outils et actions en commun pourront être mis en place afin que l'engagement des collectivités bretonnes en matière d'achats responsables trouve des applications concrètes sur tout le territoire breton. Cette collaboration entre collectivités a vocation à s'étendre à l'ensemble des collectivités bretonnes volontaires et en particulier celles concernées par la mise en œuvre réglementaire d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Des travaux opérationnels en commun ont déjà été engagés autour de la programmation des achats, ce qui permet de communiquer la programmation de la Région, des Départements du Finistère, des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et des métropoles de Rennes et de Brest en un document unique mis à disposition des opérateurs économiques. L'approfondissement de cette démarche commune facilitera la professionnalisation de tous en confrontant les méthodes de chacun : programmation pluriannuelle versus annuelle, mise à jour de la nomenclature des achats, ... De même, il est envisagé d'aller à la rencontre des opérateurs économiques en créant des événements communs aux collectivités (ateliers thématiques, salons locaux...), le point d'entrée n'étant plus les collectivités mais le besoin

d'achat en lui-même. Ces moments permettront aux opérateurs économiques de découvrir les opportunités d'affaires et de bénéficier d'informations et formations adaptées à leurs attentes et à leurs besoins.

Enfin, pour les collectivités, ces coopérations autour de l'achat pourraient leur permettre d'actionner des moyens d'actions communs efficaces : leviers économiques, contractualisation commune, mutualisation de certains segments d'achats. Ces échanges réguliers permettront également d'enrichir leur connaissance respective des marchés et, partant, d'atténuer les difficultés liées à la conjoncture économique.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Conforter l'instance politique liée à l'achat regroupant, sur la base du volontariat, les Départements et les Métropoles et qui pourra s'élargir progressivement au plus grand nombre de collectivités et EPCI ;
- ⇒ Faire converger les prescriptions, notamment de RSE, pour contribuer à accélérer les transitions, stimuler l'innovation et créer des conditions favorables à l'émergence de nouvelles filières économiques.
- ⇒ Définir collectivement une charte des achats responsables à l'échelle de la Bretagne intégrant notamment les enjeux de simplification et d'harmonisation des pratiques, d'innovation, de la convergence des enjeux de RSE ainsi que des clauses sociales et environnementales, de la mise en commun des données et des outils, du sourcing et du retour au territoire de la commande publique ;
- ⇒ Partager les expériences autour des enjeux internes à nos collectivités notamment de professionnalisation et des choix d'organisation de la fonction achat ;
- ⇒ Mettre en commun des expertises juridiques et économiques ou d'outils par exemple autour de possibles outils de mutualisation des achats et des choix de véhicules juridiques associés, de « banque » de dossiers de consultations des entreprises ou de clausiers, ... ;
- ⇒ Proposer un volet « achats publics responsables » dans le cadre du futur conventionnement Région/EPCI relatif au développement économique ;
- ⇒ Organiser les échanges entre collectivités sur la thématique des achats par la mise en place de groupes de travail, l'organisation d'événements, ... ;
- ⇒ Organiser des rencontres en commun à destination des opérateurs économiques et des organisations professionnelles ;
- ⇒ Mettre à disposition l'observatoire des données de l'achat public comme outil de transparence et de pilotage des politiques d'achats par la donnée au bénéfice de l'ensemble des collectivités bretonnes pour simplifier l'accès à l'information des entreprises.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de rencontres entre acheteurs publics régionaux		2023
Nombre de réunions communes d'information et de formation à destination des opérateurs économiques		2023
Nombre d'outils et d'expertises mutualisés		2023

CHANTIER 3 - MOBILISER LES ACTEURS BRETONS

OBJECTIF
N° 4

Mettre la transparence de l'évaluation et l'amélioration continue au cœur de la démarche

Objectifs de Développement Durable



Objectifs Breizh Cop

36 > Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens
5 > Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne

L'ambition de la Région Bretagne est de transformer profondément la relation acheteur-fournisseur en mobilisant l'ensemble de l'écosystème de la commande publique pour répondre aux enjeux de l'emploi, de l'innovation et des transitions.

Ouvert en mai 2022, l'observatoire des données de l'achat public, outil unique en France, au service des acheteurs, des opérateurs économiques et des citoyen-ne-s, est un outil de transparence dans une logique d'open data et de pilotage par la donnée qui contribue pleinement à cet objectif. La publication et la valorisation dynamique des données étendues de la commande publique contribue au rapprochement de l'offre et de la demande en matière d'achat public.

Cet observatoire vise 4 grands objectifs :

- Renforcer la performance et l'efficacité de la politique achat ;
- Assurer une transparence sur l'achat public ;
- Évaluer l'impact économique, social et environnemental de l'achat public ;
- Améliorer la connaissance du tissu économique.

Et 4 catégories d'utilisateurs pour quatre usages :

- Élus et décideurs pour disposer d'indicateurs sur les politiques d'achats et connaître leurs impacts sur le territoire ;
- Opérateurs économiques pour connaître les besoins des acheteurs et s'informer sur la concurrence ainsi que les opportunités d'affaires ;
- Acheteurs publics pour les aider dans la définition et le pilotage de leurs politiques d'achat ;
- Citoyens pour comprendre les politiques publiques à travers les achats.

Il s'agit donc d'un outil permettant de connaître et rendre visibles et lisibles les achats.

Le recensement économique de l'achat public réalisé en France depuis 10 ans relève de la responsabilité de l'État au travers de l'Observatoire économique de la commande publique (OECF). Les données disponibles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas de mesurer le poids économique de la commande publique dans l'économie bretonne par secteur d'activité et encore moins de valoriser le lien entre commande publique et valeur ajoutée territoriale.

A contrario, notre observatoire régional permet de répondre à cet enjeu conformément au décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique pris en application de l'article 35 de la loi « Climat et résilience » qui impose aux acheteurs publics de contribuer au recensement économique de l'achat public au niveau national par la publication et l'automatisation de la remontée de données pour le 1^{er} janvier 2024. En cela, la Région Bretagne fait figure de pionnière, en ayant anticipé de longue date cette disposition et en allant bien au-delà des obligations réglementaires.

C'est aussi un outil de pilotage de la politique d'achat en quasi-temps réel puisque la spécificité de l'observatoire réside dans son caractère dynamique et dans la démarche d'amélioration continue sous-jacente.

L'observatoire permettra ainsi de publier les nouveaux indicateurs retenus dans ce SPASER et de mesurer l'atteinte des objectifs d'achat ciblés. L'exemple le plus significatif est celui relatif à l'achat de denrées alimentaires (objectifs loi EGalim s'agissant de la part de produits durables et des produits biologiques dans nos achats, objectifs d'achats par filière d'intérêt définis dans le cadre du « Bien manger dans les lycées »).

Cet observatoire est un outil simplifiant l'accès aux données de la commande publique pour les opérateurs économiques où ils peuvent retrouver dans un espace unique toutes les données relatives aux contrats attribués mais aussi à la programmation pluriannuelle des achats de la Région. Enfin, il pourrait valoriser les données des acheteurs publics volontaires, dans le cadre du dialogue régulier avec les autres collectivités bretonnes, pour devenir à terme l'observatoire breton de l'achat responsable.

Plus généralement, la Région entend renforcer l'évaluation et l'amélioration continues de sa politique d'achat public en installant une instance ad hoc, composée de représentant-e-s de la collectivité et de ses satellites, des opérateurs économiques et des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que du CESER. Cette instance se réunira a minima une fois par an pour analyser les données récoltées et émettre des préconisations opérationnelles. Elle sera également associée au bilan de la première phase du schéma en vue de travailler sur la formalisation de nouveaux objectifs pour la période 2026-2028.



MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- ⇒ Conforter l'observatoire breton des données de l'achat public et étudier les possibilités d'y intégrer les données des principales collectivités bretonnes ;
- ⇒ Associer sur un même site l'ensemble des données de l'achat public : des intentions d'achats à la restitution des achats effectués ;
- ⇒ Assurer une transparence complète sur l'achat public, connaître et rendre lisible l'ensemble de nos achats dès le 1^{er} euro et intégrer les données relatives aux concessions ;
- ⇒ Accélérer l'intégration des données dites « étendues » de la commande publique, notamment en ce qui concerne les indicateurs liés aux transitions écologiques, énergétiques et sociales.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de jeux de données relatifs à la commande publique publiés par la Région sur l'observatoire		2023
Publication des données de la programmation pluriannuelle des achats		2023
Publication de la cartographie des achats de la Région		2024

BILAN 1ER SCHÉMA			
Publication en temps réel des intentions d'achat et des données essentielles de la commande publique dès le premier euro		100 %	2021
Réalisé		100 %	2022

Prenañ a skiant-vat : Breizh a ro bec'h !

Brastres brudañ ar prenañ publik a-skiant
vat er c'heñverioù sokial hag ekologel



Ajetis reponabls : la Bertègn fèt de cai !

Aberja de permouvance des ajetaijes publlics repondabls
su le socia e l'ecolojie



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh